

DECISION N° 89-2018/CHU
Portant délégation de signature à Monsieur Paul MILON
Directeur du Système d'Information et de l'Organisation

Le Directeur Général par intérim du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à 35 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2011-1598 du 21 novembre 2011 relatif à la création d'un centre hospitalier régional à La Réunion par fusion du centre hospitalier Félix Guyon et du groupe hospitalier Sud-Réunion ;

Vu la convention constitutive du Centre hospitalier universitaire de La Réunion du 29 février 2012 ;

Vu la convention de direction commune entre le CHU de La Réunion et le Groupe hospitalier Est Réunion du 24 décembre 2013 ;

Vu le décret du Président de La République du 30 mai 2016 nommant Monsieur Lionel CALENGE directeur général du centre hospitalier universitaire de La Réunion ;

Vu La décision n° 3863-2018 du 1^{er} août 2018 portant recrutement par mutation de M. Paul MILON, en qualité d'ingénieur hospitalier en chef à compter du 1^{er} août 2018 ;

DECIDE

Article 1

Monsieur Paul MILON est le Directeur chargé du Système d'Information et de l'Organisation du CHU de la Réunion et à ce titre dispose d'une délégation de signature.

Article 2

A l'exception de la signature des actes d'engagements de marchés publics formalisés ou non formalisés relevant, selon le site concerné, de la compétence du (de la) directeur (ice) délégué (é) de site :

- Pour le site du CHU Félix Guyon, Madame Suzanne COSIALS,
- Pour les sites du CHU Sud Réunion, Monsieur Patrick GOYON.

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Paul MILON, Directeur chargé du Système d'Information et de l'Organisation, pour les correspondances, actes et décisions relatifs aux activités suivantes :

- Mise en œuvre de la politique du système d'information du CHU de La Réunion ;
- Organisation du service et gestion courante des agents placés sous sa responsabilité ;
- Signature, dans la limite des crédits qui lui sont notifiés, des actes d'exécution pour tous les secteurs relevant de la direction du système d'information et de l'organisation : actes d'engagement de dépenses, bon de commandes, liquidation des dépenses ;
- Signature des courriers courants, des convocations diverses et des pièces correspondants à ses attributions à l'exception des conventions de partenariat institutionnel.

Article 3

Dans le cadre de la présente délégation, Monsieur Paul MILON fera précéder sa signature de la mention :

**« Pour le directeur général du CHU de La Réunion et par délégation,
Le directeur du système d'information et de l'organisation »**

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paul MILON, Monsieur Patrick GOYON, Directeur délégué des sites du CHU Sud Réunion, pour les documents relatifs aux sites du CHU Sud Réunion et Madame Suzanne COSIALS Directrice déléguée de site du CHU Félix Guyon pour les documents relatifs au site du CHU Félix Guyon, sont habilités à signer les actes faisant l'objet de la présente délégation.

Article 5

Monsieur Paul MILON réfèrera auprès du Directeur général de sa gestion ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente délégation.

Article 6

La présente décision sera portée à la connaissance du trésorier public et aux membres du Conseil de Surveillance du CHU, et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Saint Paul, le 1^{er} août 2018

Le Directeur Général du CHU de la Réunion et du GHER



Lionel CALENGE

Le Directeur du Système d'information et de l'organisation,



Paul MILON

La Directrice déléguée de site du CHU Félix Guyon
CHU Sud Réunion

Suzanne COSIALS

Le Directeur délégué des sites du

Patrick GOYON

Diffusion :

- Monsieur Lionel CALENGE, Directeur général
- Monsieur Paul MILON Directeur du Système d'Information et de l'Organisation
- Madame Suzanne COSIALS, Directrice déléguée de site du CHU Félix Guyon
- Monsieur Patrick GOYON, Directeur délégué des sites du CHU Sud Réunion
- Recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion
- Monsieur le trésorier du CHU de La Réunion
- Membres du Conseil de surveillance du CHU de La Réunion
- Equipe de Direction
- Direction générale du CHU, directions de site CHU Félix Guyon et CHU Sud Réunion (pour affichage)